



SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

Session du 28 OCTOBRE 2022

DÉPOSÉ
A LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 9 NOV. 2022



Le comité syndical dûment convoqué par sa Présidente par lettre en date du 12 octobre 2022,

En présence de 9 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

8 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, Mme Catherine MARTIN, M. Jacques DORIDAM, Mme Chanez HERBANNE, M. Philippe EYMERY, Mme Nadège LEFEBVRE, Mme Anne FUMERY, Mme Martine BORGEO

1 membre suppléant son titulaire :

M. Luc CHAPOTON suppléant de M. Jean DESESSART

En présence également :

M. Christian DEMAY suppléant de Mme Catherine MARTIN

Etaient excusés :

M. Martial DUFLOT, M. Frédéric GAMBLIN, M. Mehdi RAHOU, M. Dominique DEVILLERS, Mme Manoëlle MARTIN, Mme Nathalie LEBAS, M. Jean CAUWEL, M. Denis PYPE, M. Daniel LECA, Mme Claire MARAIS-BEUIL, M. Jean DESESSART, M. Franck PIA, M. Pascal VERBEKE, M. Olivier PACCAUD.

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2 des statuts du syndicat mixte,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 1411-1 et suivants ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 2 juin 2022 ;

Vu le rapport CS SMABT 2022-10/28-02 présentant l'analyse des différents modes de gestion envisageables ;

A délibéré sur le rapport CS SMABT 2022 10/28-02 relatif à l'approbation du choix du mode de gestion de l'exploitation de l'aéroport et lancement de la procédure de passation du futur contrat ;

CONSIDERANT les différents mode de gestion envisagés ;

CONSIDERANT, que le contrat de délégation de service public confié au titulaire actuel arrive à échéance le 31 décembre 2023 ;

CONSIDERANT, que l'aéroport de Beauvais-Tillé doit faire l'objet d'aménagements importants dont la charge d'investissement ne saurait être supporté en totalité par le SMABT ;

CONSIDERANT, que l'exploitation commerciale de l'Aéroport de Beauvais -Tillé comporte un risque d'exploitation.

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité les conclusions suivantes :

APPROUVE le principe de la mise en œuvre d'une concession de services pour la gestion de l'Aéroport de Beauvais -Tillé selon les conditions fixées par le document présentant les caractéristiques essentielles du service délégué ;

AUTORISE la Présidente du Syndicat mixte à mener la procédure de publicité et de mise en concurrence prévue par les dispositions des articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales.



Caroline CAYEUX
Présidente du Syndicat mixte
de l'aéroport de Beauvais-Tillé

DÉPOSÉ
A LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE - 9 NOV. 2022

